

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE **B (AAC)** DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite en auto-école, il faut :

- ✓ Etre âgé de 15 ans ou plus
- ✓ - avoir l'accord de son représentant légal
- ✓ Avoir l'accord de l'assureur du véhicule

1^{ère} phase de l'apprentissage : la formation initiale

Elle comprend :

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique pour la préparation à l'épreuve d'examen du code de la route
- Une formation pratique (leçons de conduite) de 20 heures minimum.

LA FORMATION THEORIQUE :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD ou via Internet (option)

La formation théorique porte sur :

- ✓ La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- ✓ Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments durant la conduite
- ✓ L'influence de la fatigue sur la conduite
- ✓ Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- ✓ Les usagers vulnérables
- ✓ Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- ✓ Les gestes de premier secours
- ✓ Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- ✓ Le transport d'un chargement et de personnes
- ✓ La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

❖ **Entraînement au code dans notre établissement par des séances :**

En présentiel :

- ✓ entraînement tests d'examen d'une durée d'1 heure **en présence d'un moniteur**
→ les lundi, mardi, mercredi à 18 heures - le samedi à 11 heures
- ✓ Cours de code par thématique d'une durée d'1 h 30 **en présence d'un moniteur**
→ le vendredi à 18 h 30

Les cours thématiques, dispensés en petit groupe, portent sur :

- ALCOOL, DROGUE, MEDICAMENT, FATIGUE (les effets, les risques, les sanctions, la pression sociale)
 - PRIORITES (la signalisation, les règles générales, les véhicules prioritaires, les agents, les manœuvres)
 - REGLES DE CIRCULATION (les intersections, les croisements, les dépassements, les changements de direction)
 - VITESSE (l'énergie cinétique, la force centrifuge, les distances d'arrêt, les distances de sécurité, les aides à la conduite, les règles, les sanctions, les solutions)
- Les supports utilisés :
- Le tableau effaçable,
 - les DVD,
 - les feuilles papiers pour certains exercices.

En distanciel :

Nous fournissons aux élèves un livre de code de la route

Nous proposons également un accès code internet dans le cadre de la formation code avec un suivi personnalisé (suivi de la progression de l'élève sur l'ordinateur de l'auto-école).

LA FORMATION PRATIQUE :

Les cours (bases de la conduite) seront dispensés, en petit groupe par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec des phases théorique et pratique. Les thématiques traitées sont les suivantes :

- ✓ **Vérifications du véhicule** :
 - «intérieur» : voyants, commandes, documents et équipements utiles
 - «extérieur » : feux, pneumatiques, moteur, divers
- ✓ **Les premiers secours** : la protection, l'alerte, secourir, SAIP
- ✓ **Voyage pédagogique** : autonomie, facteurs de risques...

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Compétences 1 : **MAITRISER**

Compétences 2 : **APPREHENDER**

Compétences 3 : **CIRCULER**

Compétences 4 : **PRATIQUER**

Chaque compétence et sous compétence seront traitées en abordant les points suivant :

- ✓ Le pourquoi
- ✓ Le comment
- ✓ Les risques
- ✓ Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- ✓ Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail
- ✓ L'auto évaluation

Lorsque l'examen code est obtenu et que l'enseignant estime juge le niveau de conduite, une attestation de fin de formation initiale est délivrée.

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à l'assureur, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2ème phase de l'apprentissage : En conduite accompagnée

Au terme de la formation initiale un **rendez-vous préalable de 2 heures**, en présence d'au moins 1 accompagnateur, est obligatoire. Ce rendez-vous permet à l'enseignant de donner des conseils sur la phase « conduite accompagnée ». Un guide de l'accompagnateur sera remis et une attestation de fin de formation initiale sera délivrée.

La phase conduite accompagnée pourra durer entre 1 an au moins avec un parcours d'au moins 3000 km. Au cours de cette phase, trois Rendez-vous pédagogiques de 2 h chacun sont effectués.

Les Rendez-vous pédagogiques :

Les cours théoriques seront dispensés, par groupe de 12 personnes minimum, dans les locaux de l'école de conduite par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Au bout de 4 à 6 mois, un **1^{er} rendez-vous pédagogique (durée 2 heures)** sera fixé, en présence d'au moins un accompagnateur et d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il comporte deux phases :

- une heure en salle (accidentologie, constat amiable, statistiques accident, assurances)
- une heure en pratique (suivi de la progression de l'élève et conseils)

Quelques mois plus tard, un **2^{ème} rendez-vous pédagogique (durée 2 heures)** sera fixé, en présence d'au moins un accompagnateur et d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

- sujet traité : l'éco-conduite (sur simulateur) ? le conducteur, le comportement.

En fin de conduite accompagnée, un **dernier rendez-vous pédagogique (durée 2 heures)** sera fixé en présence d'au moins un accompagnateur. Il comprendra une phase pratique qui permet d'évaluer le niveau de l'élève afin d'envisager l'examen pratique du permis de conduire.

Pour être accompagnateur il faut :

- Etre titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir obtenu l'accord de son assureur
- Etre mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs

Conditions en phase conduite accompagnée :

- Il n'est pas autorisé de conduire en dehors des frontières nationales
- Il faut respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices

A savoir :

- Il faut être en possession du formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, du livret d'apprentissage et du document d'extension de garantie de l'assureur,

AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE :

- ❖ L'acquisition d'une bonne expérience de conduite
- ❖ Possibilité de passer l'examen à 17 ans et demi (à condition d'avoir conduit 1 an minimum en phase de conduite accompagnée avec accompagnateur)
- ❖ La période de permis probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle
- ❖ Une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire.
- ❖ L'obtention d'un avantage tarifaire des compagnies d'assurance : diminution des surprimes la 1^{ère} et la 2^{ème} année.
- ❖ Moins d'accidents de la route que pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années.